

cndp
Commission particulière
du débat public
projet d'aménagement
de la Bassée

cndp
Commission particulière
du débat public
Mise à grand gabarit
de la liaison fluviale
Bray/Seine-Nogent/Seine

DÉBATS PUBLICS

Des projets, des territoires

Crue Seine Bassée
DÉBAT PUBLIC

Débat Public
Petite Seine
GRAND GABARIT

La Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect :

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer **la concertation avec le public**.



Le DÉBAT PUBLIC : 5 principes fondamentaux pour tous

- **L'ÉQUIVALENCE** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition.
- **LA TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque.
- **L'ARGUMENTATION** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées.
- **LA NEUTRALITE** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
- **L'INDÉPENDANCE** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.



Deux débats publics parallèles : Crue Seine Bassée et Petite Seine Grand gabarit

- **Crue Seine Bassée** : projet d'aménagement de zones de stockage délimitées par des digues, construites dans la plaine de la Bassée entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs.
- **Petite Seine Grand gabarit** : projet d'extension du réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en le prolongeant de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine, porté par Voies navigables de France.



Les CPDP

Les Commissions particulières des deux débats publics (CPDP), **indépendantes** des maîtres d'ouvrage et des pouvoirs publics :

- organisent et animent les débats,
- diffusent une **information complète, transparente et objective** à destination de la population,
- permettent à la **population de s'exprimer** dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veillent à ce que les maîtres d'ouvrage répondent aux **questions posées par le public.**



Les suites des débats publics

- Les CPDP produisent, à la fin du débat public, un compte rendu exhaustif du débat et des **opinions exprimées.**
- Les maîtres d'ouvrage décident, dans un délai de trois mois après la publication du bilan des débats publics, **par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite de leur projet.**



Merci à tous de participer à cette réunion,
nous sommes toujours à votre disposition pour
recueillir vos interrogations et contributions au:

Centre d'affaires Claudel
1, rue des Ponts
10400 Nogent-sur-Seine
03 73 27 02 36

contact@debatpublic-crueseinebassée.org
contact@debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org



Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette
réunion sera enregistrée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim* de la réunion
seront mis en ligne, sous quatre jours, sur le site:

www.debatpublic-crueseinebassée.org
www.debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org



* Transcription mot à mot d'une déclaration orale.